



AURÉLIEN NICOLAS

Moniteur éducateur au Dispositif d'accompagnement extérieur (DAE)

NOTRE RÔLE EST DE "S'EFFACER"

Le Dispositif d'accompagnement extérieur a l'ambition de proposer une offre d'hébergement et d'accompagnement en adéquation avec les attentes des personnes accueillies, en développant une proposition d'habitat diffus au sein de la ville de Marvejols.

Nous sommes 3 équipes. La première est le Dispositif de Soutien à la Parentalité qui, comme son nom l'indique, accompagne des personnes en situation de handicap dans leur parentalité.

Ensuite, sur le volet habitat, une équipe accompagne environ 40 personnes relativement autonomes, qui construisent un projet de vie à l'extérieur de l'environnement des foyers. Ils ont besoin d'une étape, d'une passerelle pour que l'accompagnement médico-social diminue progressivement. Nous, les professionnels, on est là pour assurer et sécuriser cette étape et faire en sorte que les personnes soient suffisamment outillées et puissent compenser leur handicap en trouvant des solutions par elles-mêmes. On travaille le pouvoir d'agir dont on parle beaucoup aujourd'hui.

Une autre équipe accompagne aussi une trentaine de personnes qui présentent un niveau d'autonomie plus faible. Les

professionnels sont là pour "rendre accessible la ville" et les accompagner pour réaliser leur souhait. Ces personnes ont des besoins bien identifiés : ils ne parviennent pas encore à préparer un repas seul par exemple. Pour ces personnes, qu'il faut d'avantage sécuriser, l'équipe de proximité est plus présente et les accompagne dans les actes de la vie quotidienne. Mais du coup, ce dispositif permet un accès à la ville même aux personnes qui ont beaucoup de besoins.

Il y a une vraie pensée de l'habitat dans notre pôle. Et la volonté de proposer un panel de logements très diversifié selon les besoins : de la chambre "classique en foyer", en passant par le studio, au logement "supervisé" jusqu'à l'appartement en ville avec un suivi éducatif... Autant de possibilités, c'est assez rare finalement ! Je tiens vraiment à souligner la volonté du Clos du Nid, au travers du Pôle travail habitat inclusifs, de proposer un habitat qui correspondent aux besoins individuels et au parcours de la personne et, de plus, dans une approche totalement modulable. Rien n'est inscrit dans le marbre. Si je prends l'exemple de Jérôme par exemple. Il a d'abord intégré un foyer, qui lui convenait parfaitement il y a quelques années en

arrière. Son parcours évoluant, il a sollicité un appartement en ville et fait preuve aujourd'hui d'une grande autonomie. Nous sommes là aussi pour casser l'idée de hiérarchisation qui laisserait supposer que les personnes qui vivent en ville ont de meilleures capacités d'inclusion que les autres. Pas du tout ! Ce n'est pas parce qu'une personne a besoin d'une équipe éducative très présente, un besoin de sécurisation dans un habitat collectif, des accompagnements plus spécifiques par rapport à des besoins propres, que ses chances d'inclusion sont moindres. Bien au contraire. Parfois, ce n'est pas parce que l'on réside dans un appartement en centre-bourg qu'on est plus inclus ! Pour autant vivre en ville permet de pouvoir vivre aussi normalement que possible : faire ses courses... c'est facilitateur.

Quant à notre rôle de professionnel, il s'agit de les soutenir dans la mise en œuvre de leur projet et, ensuite, de faire en sorte d'être le moins utile possible ! Je caricature bien sûr mais le but est de "s'effacer", de "disparaître" de l'accompagnement. Une fois les solutions trouvées pour faire par eux-mêmes notre présence s'estompe et c'est un gage... *d'empowerment* de la personne.